



Vue Rue de L'Ecole

PROJET « VILLAGE D'AVENIR » A SENONVILLE



Vue du Jardin

JOURNAL DE VALBOIS N° 53 OCTOBRE 2025

INFORMATION FRANCE SERVICES CHANGEMENT D'HORAIRE

**Cérémonie de la
flamme
10 novembre 2025**

**Calendrier des jours
de chasse**

ATELIER MACRAME

**Compte-Rendu de la
réunion du Conseil
Municipal du 30
septembre 2025**

**Sondage repas des
Aînés**

MAIRIE DE VALBOIS

20 rue des fontaines
55300 valbois
03 29 89 09 38

Mail :

commune.valbois@orange.fr

Site internet :

<http://www.valbois-meuse.fr>

Ouverture du secrétariat :
mardi de 14 h à 17 h 30



Le Maire de CHAILLON
Mr : Stéphane METTAVANT

Le Maire de VALBOIS (Varvinay et Senonville)
Mme : Martine MARCUS

Madame , Monsieur ,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la cérémonie de la Flamme du Souvenir,
organisée par le Souvenir – Français, Comité de Vigneulles
pour le 107ème anniversaire de l'armistice de 1918

LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

- | | |
|-----------|--|
| 18 h – 00 | Monument aux Morts de SENONVILLE
Arrivée de la Flamme du Souvenir et cérémonie anniversaire |
| 18 h – 15 | Acheminement de la Flamme par l'équipe de Handball de Vigneulles
De SENONVILLE à VARVINAY |
| 18 h – 30 | Eglise de VARVINAY : Arrivée de la Flamme du souvenir
et cérémonie anniversaire |
| 19 h- 00 | Monument aux Morts de CHAILLON
Arrivée de la Flamme du Souvenir et cérémonie d'anniversaire |

Les enfants et les adolescents sont invités à participer à l'acheminement de la flamme et à l'ensemble de la cérémonie commémorative

Nous recherchons également, parmi les adolescents, une jeune fille ou un jeune homme volontaire pour lire une lettre de poilu, en hommage aux soldats tombés pour la France.

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié, offert par les Municipalités de Chaillon, VALBOIS.

Nous espérons votre participation et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur,
nos sincères salutations





Mairie de **VALBOIS**



ATELIER MACRAMÉ



découverte



SAMEDI 25 OCTOBRE
14H-17H



Viens réaliser ta petite déco
d'automne en macramé



GRATUIT ET OUVERT À
TOUS ET TOUTES
RÉSERVATION AUPRÈS DE
FANNY AU 06.85.33.64.64





CALENDRIER DE CHASSE

OCTOBRE 2025			NOVEMBRE 2025			DECEMBRE 2025			JANVIER 2026			FEVRIER 2026		
1	M		1	S	CHASSE ST-PAUL	1	L	CHASSE ST-PAUL	1	J		1	D	
2	J		2	D	ACCA+ ST-PAUL	2	M		2	V	CHASSE PRIVEE	2	L	
3	V		3	L		3	M		3	S	ACCA+ ST-PAUL	3	M	
4	S		4	M		4	J		4	D	CHASSE ST-PAUL	4	M	
5	D	ACCA (Matin)	5	M		5	V	CHASSE PRIVEE	5	L		5	J	
6	L		6	J		6	S	CHASSE ST-PAUL	6	M		6	V	
7	M		7	V	CHASSE PRIVEE	7	D	ACCA+ ST-PAUL	7	M		7	S	
8	M		8	S		8	L		8	J		8	D	ACCA
9	J		9	D	CHASSE ST-PAUL	9	M		9	V	CHASSE PRIVEE	9	L	
10	V	CHASSE PRIVEE	10	L	CHASSE ST-PAUL	10	M		10	S		10	M	
11	S		11	M		11	J		11	D	ACCA+ ST-PAUL	11	M	
12	D	ACCA	12	M		12	V		12	L	CHASSE ST-PAUL	12	J	
13	L		13	J		13	S		13	M		13	V	
14	M		14	V		14	D	ACCA+ ST-PAUL	14	M		14	S	
15	M		15	S	ACCA+ ST-PAUL	15	L	CHASSE ST-PAUL	15	J		15	D	ACCA
16	J		16	D	CHASSE ST-PAUL	16	M		16	V		16	L	
17	V		17	L		17	M		17	S	CHASSE ST-PAUL	17	M	
18	S		18	M		18	J		18	D	ACCA+ ST-PAUL	18	M	
19	D		19	M		19	V	CHASSE PRIVEE	19	L		19	J	
20	L		20	J		20	S		20	M		20	V	
21	M		21	V	CHASSE PRIVEE	21	D	ACCA	21	M		21	S	
22	M		22	S		22	L		22	J		22	D	ACCA
23	J		23	D	ACCA	23	M		23	V	CHASSE PRIVEE	23	L	
24	V	CHASSE PRIVEE	24	L		24	M		24	S		24	M	
25	S		25	M		25	J		25	D	ACCA+ ST-PAUL	25	M	
26	D	ACCA+ ST-PAUL	26	M		26	V		26	L	CHASSE ST-PAUL	26	J	
27	L	CHASSE ST-PAUL	27	J		27	S		27	M		27	V	
28	M		28	V		28	D	ACCA	28	M		28	S	
29	M		29	S		29	L		29	J				
30	J		30	D	CHASSE ST-PAUL	30	M		30	V				
31	V					31	M		31	S				

CITOYENNES, CITOYENS

OSEZ L'ENGAGEMENT !

#lescommunesheureusement

*Votre
commune
a besoin
de vous.*

 **amf**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2025

Présents : Martine MARCUS, Thibaut VILLEMIN , Guy HAZARD, Claudy MALJEAN, Hubert MARCUS, Christophe NICOLAS ; **Absents :** :Alain DUVAL PROCURATION à Martine MARCUS
Secrétaire de séance : Thibaut VILLEMIN

Madame Le Maire propose un rajout à l'ordre du jour concernant la réhabilitation du site des étangs . Le Conseil accepte à l'unanimité

DCM N°36- 2025 - Complément sur les phases MC1 et MC2

Suite à la réunion de présentation des études d'avant-projet concernant la réhabilitation écologique des Étangs de la commune. Des compléments sur les phases MC1 et MC2 doivent être fait comme suit :

MC1- Elaboration de notes techniques et demande de devis pour les études complémentaires	
Définition des besoins géotechniques	450,00 €
Rédaction de notes techniques et demande de devis	450,00 €
Total € HT	900,00 €
MC2- REG	
Demande autorisation vidange étangs	675,00 €
Analyse des incidences et des impacts	900,00 €
Démarche ERC	675,00 €
Montage du DLE/Dérogation espèces protégées	2 250,00 €
Total € HT	4 500,00 €

Madame le Maire explique que la phases MC1 concerne la réalisation d'études complémentaires pour un montant de 900€HT, incluant la définition des besoins géotechniques et la rédaction du cahier des charges. La phase MC2 porte sur les démarches réglementaires pour un montant de 4 500€ HT. Elle englobe la demande d'autorisation de vidange des étangs, l'analyse des incidences et impacts, la mise en œuvre de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » ainsi que le montage d'un dossier de dérogation relatif aux espèces protégées.

Après en avoir délibéré, le conseil , avec 5 voix pour et 1 abstention approuve les compléments sur les phases MC1 et MC2.

DCM -N° 27-2025 : Aide au financement de l'abonnement du bus scolaire

L'année précédente, la Commune a pris en charge le montant de la carte d'abonnement annuel des transports scolaires pour les collégiens et lycéens.

Le tarif ayant augmenté, le montant annuel de l'abonnement pour l'année scolaire 2025-2026 est de 105€ . Considérant l'importance de faciliter l'accès à l'éducation et de soutenir les familles dans les frais liés aux déplacements scolaires, et le coût de l'abonnement annuel aux transports scolaires constituant une charge significative pour certaines familles,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la prise en charge et le remboursement de la carte d'abonnement aux transports scolaires pour les collégiens et lycéens domiciliés sur le territoire de la commune, inscrits dans un établissement public ou privé et fixe le montant du remboursement à hauteur de 105 € soit 100 % du coût de la carte d'abonnement pour l'année scolaire 2025-2026

DCM - N° 28 - 2025 : Adhésion au service assurance groupe

Madame Le Maire a rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et propose à l'assemblée d'adhérer au service « Assurance Groupe » du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2026 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante

DCM -N° 29 - 2025 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et rénovation d'un bâtiment communal.

Madame le Maire, expose l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en logement et rénovation d'un logement existant.

Elle rappelle qu'une erreur matérielle avait été constaté après la signature du marché au niveau du forfait provisoire de rémunération et sa décomposition. Soit un montant de 16 060€ HT au lieu de 13 140€ HT. Le conseil à l'unanimité ,approuve l'avenant n°1 pour un forfait provisoire de 13 410€ HT

DCM-N°30 - 2025 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et rénovation d'un bâtiment communal.

Madame le Maire présente l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en logement et rénovation d'un logement existant.

A la suite des décisions du Conseil Municipal, le coût des travaux a augmenté de 138 977.11€ qui se décompose comme suit :

- Ancienne Mairie : 55 826.25€ (+38.23%)
- Ancienne Ecole : 83 150.86€ (+36.95%)

Madame le Maire rappelle que le forfait de rémunération du maître d'œuvre évolue en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux , c'est pourquoi la rémunération définitive du maître d'œuvre est fixée à 48979.35€ HT soit 58 775,22€ TTC

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'avenant n°2 et l'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre et autorise Madame le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

DCM N°31 - 2025 : Marquage des coupes 2025-2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, conformément à l'aménagement de la forêt communale,décide l'inscription à l'état d'assiette et le martelage des coupes suivantes :

- Les parcelles 28 et 29 pour la vente en bloc et sur pied
- La délivrance à la commune des houppiers , du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles 17a , 17n .

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes , après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants : Messieurs Alain DUVAL , Claudy MALJEAN et Hubert MARCUS.

Conformément aux articles L145-1 et L145-2 du Code Forestier , le Conseil Municipal fixe :

- Le mode de partage par feu et par habitant,
- Le délai d'abattage au 1 mars 2026
- Le délai de vidange au 15 septembre 2026

DCM- 32 : Adoption des nouveaux statuts du SIELL

L'an deux mille vingt cinq , le 1^{er} juillet, Le comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux Laffon de Ladebat, vote la décision de modifier les statuts pour intégrer la nouvelle commune membre ,
(l'adhésion de la commune d'Apremont-la-Forêt entraîne l'actualisation des dispositions statutaires relatives à la liste des membres, à la composition du comité syndical et aux modalités financières);
Il convient, en conséquence, d'adopter la nouvelle version des statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts du SIELL, en tenant compte de l'adhésion de la commune d'Apremont-la-Forêt

DCM-33-2025 : Attribution d'une subvention à l'association "Les Restos du Cœur"

Madame Le Maire présente une demande de subvention suite à l'ouverture récente d'un centre d'accueil de personnes en précarité à Vigneulles en mars dernier.

L'association **Les Restos du Cœur**, œuvrant à l'aide alimentaire et à l'accompagnement des personnes en difficulté, au vu de l'importance des actions menées par cette association sur le territoire communal, en faveur des habitants les plus fragiles et pour que le soutien de la commune à cette initiative participe à la solidarité et à la cohésion sociale, **le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et 1 voix contre :**

D'attribuer à l'association **Les Restos du Cœur** une subvention de fonctionnement d'un montant **de 500 euros** au titre de l'exercice 2025.

DCM N° 34-2025 : Devis pour création de jardin du souvenir dans les cimetières de Senonville et Varvinay

La commune a l'obligation de créer un Jardin du Souvenir au cimetière communal afin de répondre aux besoins des familles souhaitant la dispersion des cendres,

Madame Le Maire présente un devis de l'entreprise TORLOTING PAYSAGES, pour un montant de 5 947.00 € HT concernant les travaux d'aménagement du Jardin du Souvenir,

Le Conseil Municipal, avec 5 voix pour et 1 abstention, approuve le devis de l'entreprise TORLOTING PAYSAGES d'un montant de 7136.40 € TTC pour la réalisation de Jardin du Souvenir aux cimetières communaux.

DCM – N°35-2025 : Institution d'une taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux

Le Conseil Municipal, considérant que certains chemins ruraux, situés sur le territoire communal, nécessitent des travaux d'entretien régulier, ces chemins sont utilisés notamment pour l'exploitation agricole et afin de répartir équitablement le coût de ces travaux entre les propriétés qui en bénéficient ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- 1) - d'instituer « une taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux » sur la commune de VALBOIS, dans les conditions prévues par les dispositions légales citées.
- 2) - Cette délibération sera soumise à enquête publique selon les modalités en vigueur, notamment en ce qui concerne la fixation du montant de la taxe, la liste des propriétés assujetties et les modalités de répartition
- 3) - A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal procédera à une seconde délibération pour :
 - Arrêter le tableau des chemins ruraux concernés,
 - Fixer la liste des propriétés assujetties,
 - Déterminer le montant de la taxe par chemin,
 - Répartir la charge entre les propriétés selon l'intérêt de chacune.
- 4) – La taxe instituée sera recouvrée comme un impôt direct, conformément à l'article L 2331-11 du CGCT.

Questions diverses

Routes communales : Madame le Maire propose la prise d'un arrêté municipal visant, d'une part, à limiter le tonnage des véhicules empruntant la route communale de Varvinay et, d'autre part, à instaurer un sens unique de circulation dans le sens de la montée.

Le Conseil municipal retient uniquement la mesure de limitation de tonnage à 3.5 tonnes.

Colis des aînés : Il sera laissé le choix aux aînés entre un repas des anciens, organisé sur la même période (comme proposé en 2021, mais ayant suscité une participation limitée), et la remise d'un panier garni, selon la formule habituelle.

Elections municipales de Mars 2026 : Des informations sont données concernant le nouveau mode de scrutin.

SONDAGE REPAS DES ÂÎNES

L'équipe municipale envisage d'organiser un repas pour les aînés de 65 ans et plus , en remplacement du colis de fin d'année comme cela vous avait déjà été proposé sans succès en 2021 .

Les conjoints de moins de 65 ans seront bien entendu conviés .

Avant d'arrêter les modalités (date et lieu), nous souhaitons recueillir votre avis quant à votre participation .

Si vous n'avez pas de moyen de locomotion nous nous ferons un plaisir de venir vous chercher.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous :

avant le 10 novembre 2025

Ou téléphoner au numéro suivant : 06 71 74 25 45

COUPON-REPONSE à remettre en Mairie avant le 10 novembre 2025

Madame ,Monsieur :

Nombre de personnes :

Souhaite(nt) participer au repas des aînés : OUI NON

Moyen de locomotion à mettre à disposition OUI NON

Avis que vous souhaitez nous communiquer :

.....
.....